

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 avril 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-03-16- FINANCES (7.7) – REMBOURSEMENT AUX COMMUNES AU TITRE DES DEPENSES REALISEES ANTERIEUREMENT AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.
L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPAS, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

La Communauté, compétente en matière de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), a attribué au Groupement Espace & Territoires / SCOP ARL ACEIF / ECOLOR le marché d'élaboration du PLUI pour un montant estimé de 586 435 € HT.

Dans le cadre de l'élaboration de ce document d'urbanisme, la Communauté bénéficie des études et PLU adoptés précédemment par les communes.

Dans ce cadre, faisant suite aux discussions engagées en amont du transfert de compétence et dans le cadre de l'évaluation des charges transférées, il est proposé de compenser aux communes cette économie pour la Communauté en conventionnant avec les communes concernées pour verser, en une seule fois en 2018, l'équivalent d'un différé de reprise d'attribution de compensation.

Les modalités de calcul de ce reversement aux communes sont les suivantes :

- La base de calcul du montant à reverser est assise sur le montant acté d'attribution de compensation lié à la prise de compétence PLUi par la communauté de communes.
- La durée du différé d'AC à reverser à la commune tient compte de la date d'approbation du PLU communal.
- Le calcul de cette durée ne peut excéder 10 ans à compter de l'année d'approbation du PLU communal.
- La date à compter de laquelle ce différé est pris en compte est le 1^{er} janvier 2017, date de prise de compétence par la communauté de communes.
- L'année à laquelle s'arrête le calcul est 2025.

Ainsi par exemple, pour un PLU communal approuvé en 2008, le montant du reversement est équivalent à 1 année d'AC : 2008-2017 = 10 ans, soit 1 an à compter de 2017.

Pour un PLU approuvé en 2015, le montant du reversement est équivalent à 8 années d'AC : 2015-2024 = 10 ans, soit 8 ans à compter de 2017 (2017-2024).

Les montants détaillés pour les communes concernées, figurant dans le tableau ci-dessous, ont été examinés en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Attribuer les subventions de fonctionnement aux communes tel que détaillé ci-dessous, étant précisé que les crédits sont prévus au budget principal à l'article 657341 (chapitre 65) :**

Commune	Subvention
Avrainville	+1 638
Bicqueley	+11 196
Bouvron	+2 997
Bruley	+7 227
Choloy-Ménillot	+4 690
Domèvre-en-Haye	+5 166
Domgermain	+11 760
Francheville	+3 429
Gondreville	+31 500

Commune	Subvention
Noviant-aux-Prés	+3 141
Pagny-derrière-Barine	+801
Pierre-la-Treiche	+3 525
Royaumeix	+2 742
Sanzey	+1 267
Sexey-les-Bois	+2 395
Tremblecourt	+2 358
Trondes	+704
Villey-le-Sec	+4 995

Gye	+2 484
Jaillon	+3 516
Ménil-la-Tour	+3 942

Villey-Saint-Étienne	+8 766
TOTAL	+120 239

- **Autoriser le président à signer les conventions financières afférentes ainsi que tout document utile.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX